Comité Départemental Loire (CODEP/Loire) 7 rue de l'Espérance 42100 St Etienne www.loireplongee.org

OLYMPIADE 2021/2024

Liste candidate au Comité Directeur du CODEP/Loire

"Les listes candidates doivent impérativement parvenir au siège fédéral 40 (quarante) jours francs au moins avant l'ouverture de l'assemblée générale ; il appartient à la tête de liste, candidat à la présidence, de s'assurer, dans les délais, de la réception de sa liste par le siège du CODEP/Loire.
Pour être recevable, toute liste candidate doit comporter 5 (cinq) noms au moins.
La liste doit tenir compte de la représentation des femmes (article 26) et un membre au moins doit être médecin. Elle doit en outre être accompagnée des notices individuelles de chacun de ses membres qui doit stipuler : l'état civil complet du membre, son numéro de licence, son sexe, son curriculum vitae fédéral, sa profession et, s'il est salarié, dirigeant, propriétaire ou exploitant d'une structure commerciale agréée ou d'un groupement.
Un candidat ne peut figurer que sur une seule liste.
Les listes sont définitivement arrêtées sur procès-verbal de constat le 39ème (trente neuvième) jour avant l'ouverture de l'assemblée générale élective CODEP/Loire par 3 (trois) membres du bureau préalablement désignés par le comité directeur départemental.
Trente jours au moins avant l'assemblée générale, le siège départemental diffusera à tous les membres du CODEP/Loire, les listes des candidats." Extrait statuts CODEP Loire - Article 28 : Candidatures.

	Nom Prénom	H	F	Année de naissance	N° Licence
Présidence					
1					
Médecin					
2					
Autre					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

"Ne peuvent être élues au comité directeur départemental ou aux instances dirigeantes :

1. *Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.*
2. *Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine, qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.*
3. *Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif." Extrait statuts CODEP Loire - Article 27 : Incompatibilité*

Je, soussigné(e), candidat(e) à la Présidence, atteste que ma candidature n'entre pas dans le champ des incompatibilités prévues par l'article 27 des statuts du Comité départemental Loire.
Chaque candidat(e) à la présidence est libre de faire parvenir, par mail, par courrier, à president@loireplongee.org , dans le même envoi que la présente liste, un programme de 4 pages maximum (2 feuillets recto-verso). Ce programme sera diffusé avec cette liste.

Assemblée générale élective le 07 novembre 2020

La tête de liste candidate doit faire parvenir, avant la date limite, par mail, à president@loireplongee.org, cette liste, ainsi que toutes les notices individuelles des candidats.

Date limite de réception de cette liste et des notices individuelles le 27 SEPTEMBRE 2020

Fait à : Le :
Nom Prénom, signature de la tête de liste :